

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE CHARLEVOIX-EST
VILLE DE CLERMONT



AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

AVIS est donné de ce qui suit :

QUE lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 10^e jour du mois de janvier 2022, le conseil municipal de la ville de Clermont a adopté le règlement no VC-462-22 **Décrétant un emprunt de 918 000 \$ en vue de procéder à la relocalisation et l'aménagement de la nouvelle bibliothèque de la ville de Clermont ;**

QUE ce règlement a reçu l'approbation des personnes habiles à voter le 28 janvier 2022 ;

QUE lors d'une assemblée ordinaire tenue le 11 avril 2022, le conseil municipal de la ville de Clermont a adopté la **résolution 12386-04-22 modifiant le règlement VC-462-22 afin de réduire l'emprunt à 886 500 \$;**

QUE le règlement no. VC-462-22 a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 14 avril 2022.

Les intéressés pourront consulter ce règlement au bureau de la Ville de Clermont, au 2 rue Maisonneuve, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h ainsi que sur le site internet de la ville de Clermont.

DONNÉ À CLERMONT, CE 29^e jour du mois d'avril 2022.

France D'Amour
Directrice générale